



**FFvolley**

**COMMISSION FEDERALE OUTDOOR**

**PROCES-VERBAL N°7 DU 6 JUIN 2023**

**(Visioconférence)**

**SAISON 2022/2023**

**Présents :**

Karim KHEMIRI-LEVY, Président

Camille CLAVREUL, Vincent ROCHE, Philippe SAGNARD, Malik WATTRELOT, Alexandra FERREIRA, Laura LONGUET, membres

## RÉSULTATS FRANCE BEACH VOLLEY SERIES

Validation des classements du BouBou Beach Open et l'Open d'Orléans

### Boubou Beach Open - Dijon - Masculin

#### CLASSEMENT GENERAL VALIDE

1.	CHOUIKH BARBEZ / ALTWIES
2.	LEGRAND / CAPET
3.	ULLMANN / POLLET
4.	DI GIANTOMMASO / PATTE
5.	LEBECQ / NICOLE
5.	GENEVIEVE GARDOQUE / DUVAL
7.	ALIMI / NGATOUM
7.	PLATRE / THIERCY
9.	CHARTIER / LE CAM
9.	ETOURNEAU / BOURILLET
9.	COHEN / COHEN
9.	COHEN / VERCRUYSSSE
13.	FERRY / FERRY
13.	CHARCHAUDE / COURTADON
13.	BIHOUEE / SAMIER
13.	VIDBERG / METZ
17.	FORTIN / DEUS
17.	POTTIER / NOEL
17.	LUTKE / LANDALLY
17.	DE SAINT DENIS / VALOT
17.	LERE / GUEROUT
17.	MINGOUA / LAGORCE
17.	BOISSIERE / BOYTARD
17.	BRAND / SAGUAS BRAVO
25.	VINCENT / REPITON
25.	CHARCHAUDE / GAUTIER

## Open Beach Orléans - Double genre

### CLASSEMENT GÉNÉRAL FEMININ VALIDÉ

1.	SZEWCZYK / DUVAL
2.	LUSSON / MERLE
3.	MAAU BOUTRY / MOLINOS
4.	BERNARD / TYCHNOVA
5.	DESTAILLEUR / SOBEZALZ
5.	ROLLAND / GOSSELIN
7.	BOTTIER / QUILAN
7.	FERREIRA / EKAME
9.	GOODMAN / CORAH
9.	PHARAMIN / SEVIN
9.	RIGOBERT LONG / ROMERO SALDARRIAGA
9.	GUIGNAN / FAREURA
13.	BLONDEAU / COLIN
13.	FOURNIER / GODALLIER
13.	DEKEUKELAIRE / DEKEUKELAIRE
13.	BARALLE / LAINE
17.	FROMENT / TURELLO
17.	RANC / OFFREDI
17.	BARTHA / CAVALLIN
17.	SCHERMANN / CHEVALIN

## CLASSEMENT GENERAL MASCULIN VALIDÉ

1.	CHOUIKH BARBEZ / ALTWIES
2.	NGATOUM / CATTET
3.	LEBECQ / NICOLE
4.	GENEVIEVE GARDOQUE / DUVAL
5.	PHILIPPE DANIEL / GOSSELIN
5.	ETOURNEAU / BOURILLET
7.	VIGILANT / BOLE
7.	HALLE / LEGRAND
9.	CHARTIER / LE CAM
9.	ULLMANN / POLLET
9.	DEGREDEL / COHEN
9.	CHEVALET / DELASSUS
9.	CHARTIER / LE CAM
9.	ULLMANN / POLLET
9.	DEGREDEL / COHEN
9.	CHEVALET / DELASSUS
13.	SABLON RIVALTA / COHEN
13.	LERE / GUEROUT
13.	POCHET / MERLE
13.	BIHOUEE / SAMIER
17.	CHAMY / FERRY
17.	LUTKE / LANDALLY
17.	COHEN / VERCRUYSSSE
17.	CROS / DUNOU

**Réclamation du club de l'équipe de V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS - Tour 3 Masculin - poule 3 :**

Constatant que :

- Le Club V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS porte réclamation par rapport au retard d'une équipe de STRASBOURG
- La réclamation du club du V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS est recevable sur la forme conformément à l'article 24.1 du RGES.
- La Commission Fédérale Outdoor constate que l'équipe 1 et le coach du Club de Strasbourg sont arrivés en retard (11h40) du coup c'est l'équipe 2 qui a joué en 1er changeant l'ordre des rencontres. De plus l'équipe 1 n'avait pas émarginé au bon moment vu le retard

Considérant que :

- La Commission Fédérale Outdoor constate que le club de STRASBOURG est en infraction avec l'article 4 du RPE de la coupe de France de Beach Volley : « Nombre obligatoire de joueurs – 4 »
- Le club STRASBOURG n'avait que 2 joueurs à l'heure de l'émarginement, la Commission Fédérale Outdoor considère que l'équipe de STRASBOURG était incomplète avec 2 joueurs qui sont arrivés avec 1h40 de retard de retard comme confirmé par le club organisateur et que par conséquent le club ne pouvait pas jouer les rencontres de ce 3eme tour de la coupe de France seniors masculines de Beach Volley.

La Commission Fédérale Outdoor, décide :

- Que La réclamation du club de V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS est recevable.
- Que Le club de STRASBOURG devra s'acquitter auprès de la FFvolley des droits de réclamation d'une valeur de 250 euros.
- Et entériner les résultats de la poule 3 de ce troisième tour de la coupe de France M18 masculine de Beach Volley en tenant compte du forfait de ce club

*La présente décision prononcée par la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements peut faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies au règlement général des infractions sportives et administratives.  
L'appel n'est pas suspensif.*

Proposition du club de SARTROUVILLE d'organiser la Finale de la Coupe de France de Beach Volley M18 et M15 féminines aux dates prévues  
Le club de Dunkerque propose d'étudier la possibilité d'organiser la finale M18 masculine

La commission émet un avis favorable